

BILL NO. 3
PROJET DE LOI N° 3

ENTITLED: An Act to Amend The Residential Tenancies Act
TITRE : Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation

Amend said Bill as follows:

Amendement à apporter au projet de loi :

Section 4	Subsection	Paragraph	(c)	Subparagraph	Ligne No.
Article 4	Paragraphe	Alinéa	c)	Sous-alinéa	Ligne N°

In paragraph (g.13), strike out “maximum rent increase” and substitute “maximum rent increase and the upper limit to a rent increase”.

À l’alinéa g.13), biffer « l’augmentation maximale du loyer » et remplacer par « l’augmentation maximale du loyer et de l’augmentation supérieure maximale ».

*Moved by / proposé par
Hon. Mr. / l'hon. M.
Hickey
Carried / adopté.
2024-12-05
PS*

